

CAHIER DES CHARGES & MANUEL D'ORGANISATION COUPES DE BELGIQUE DE WATER POLO 2023-2024

1

CONTENU

ARTICLE 1 - RÈGLEMENT DES ADJUDICATIONS	3
1.1 DÉFINITIONS.....	3
1.2 ORGANISATION ADJUDICATRICE.....	3
1.3 PERSONNE DE CONTACT.....	3
1.4 L'OBJET DE L'ADJUDICATION.....	3
1.5 DATES DES CHAMPIONNATS 2024.....	3
1.6 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	4
1.7 PROCÉDURE D'ADJUDICATION.....	4
1.8 ATTRIBUTION.....	4
1.9 PARTAGE DES COÛTS ET DES AVANTAGES.....	5
1.10 VÉRIFICATION, CLAUSES D'AMENDE ET CAS IMPRÉVUS.....	5
ARTICLE 2 - CAHIER DES CHARGES	5
2.1 LA PISCINE.....	5
2.2 L'EAU.....	6
2.3 SYSTÈME DE SONORISATION.....	6
2.4 CAPACITÉ D'ACCUEIL.....	6
2.5 INSTALLATIONS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES.....	6
2.6 OFFICIELS.....	7
2.7 PRESSE ET MÉDIAS.....	7
2.8 PROMOTION ET REPORTAGE DANS LES MÉDIAS.....	7
2.9 L'ANNONCEUR.....	8
2.10 PROGRAMME.....	8
2.11 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE.....	8
2.12 PODIUM ET CÉRÉMONIE DE REMISES DES MÉDAILLES.....	9
2.13 DIRECTEUR DU TORNOI.....	9

ARTICLE 3 - SPONSORING	9
3.1 COORDINATEUR DU SPONSORING FRBN.....	9
3.2 STAND DE VENTE ZWEMSPORT.SHOP	9
3.3 CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ ZWEMSPORT.SHOP	10
3.4 SPONSORS DU CLUB.....	10
3.5 EQUIPEMENTS DES COLLABORATEURS	10
3.6 VISIBILITÉ SUR LE SITE	10
3.7 POSITIONNEMENT DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL	11
3.8 DOCUMENTATION	11
ARTICLE 4 - MODALITÉS D'ACCUEIL	11
4.1 LISTE DES INVITÉS DE LA FRBN & COMPENTION	11
4.2 FINALISTE PARTICIPANT	11
4.3 OFFICIELS	12
4.4 PUBLIC.....	12
4.5 VIP	12
4.6 PRESSE	12
ARTICLE 5 - DÉROGATIONS ET INITIATIVES PROPRES	12

ARTICLE 1 - RÈGLEMENT DES ADJUDICATIONS

1.1 DÉFINITIONS

- - **L'Organisateur** : La Fédération Royale Belge de Natation (FRBN) organise chaque année les Finales du Coupe Belgique de waterpolo ;
- - **Le Prestataire** : La FRBN fait appel à un prestataire pour la réalisation du programme sportif et de tous les aspects évènementiels des Championnats de la FRBN. Le prestataire est officiellement désigné par l'organe d'administration de la FRBN après une procédure d'adjudication dont les obligations sont définies et répertoriées dans un cahier des charges.
- - Dans ce texte, "**FRBN**" signifie tous les organes et personnes qui peuvent représenter ou engager la FRBN.

1.2 ORGANISATION ADJUDICATRICE

Fédération Royale Belge de Natation asbl
Adresse : Boulevard Joseph Tirou, 203/12 - 6000 Charleroi
TVA : BE0409395428

1.3 PERSONNE DE CONTACT

Mme Kim Van Malderen
Secrétaire Générale & Team manager FRBN
Courriel : kim.vanmalderen@belswim.be
Téléphone portable : +32 497 82 73 71

1.4 L'OBJET DE L'ADJUDICATION

- La FRBN organise une procédure d'appel d'offres afin de désigner un club qui agira en tant que prestataire pour la réalisation de la demi-finale et de la finale des trois Coupes de Water-Polo de Belgique de la saison 2023-2024, conformément aux directives du présent cahier des charges.
 - Coupe Seniors Hommes-A (coupe challenge FRBN)
 - Coupe Seniors Dames (coupe challenge Hugo Rasschaert)
 - Coupe Seniors Hommes-B (challenge cup CSWP)
- L'attribution se fera dans sa totalité en demi-finale et en finale.

1.5 DATES DES CHAMPIONNATS 2024

- Les dates de l'organisation seront déterminées par la Commission Sportive Water-polo FRBN.
- Les demi- finales et finales seront organisés aux dates suivantes en une soirée et au même endroit :
 - 1) DEMI-FINALES COUPE A: SAMEDI 13 AVRIL 2024
 - 2) FINALES : SAMEDI 25 MAI 2024

1.6 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

- Les soumissions doivent être adressées au Secrétariat général de la FRBN par e-mail avec accusé de réception (ou autre notification écrite) ou sous double enveloppe avec la mention " Coupes de Waterpolo de Belgique 2023-2024 " sur l'enveloppe intérieure et extérieure. Les soumissions peuvent également être remises en main propre (avec accusé de réception) à l'avance sous enveloppe fermée au Secrétariat général ou à l'heure et au jour de l'ouverture mentionnés dans l'appel.
- Seules les soumissions qui parviennent au Secrétariat général dans les délais impartis et conformément aux règlements de la Fédération seront acceptées par l'Organe d'administration de la FRBN et la Commission Sportive Waterpolo de la FRBN.

Les soumissions doivent comporter les informations suivantes :

- les dates de l'organisation ;
- le lieu de l'organisation, l'adresse de la piscine et le numéro de téléphone ;
- le montant offert (écrit en toute lettres) :
 - avec un montant minimum de € 1000,00.
- L'offre doit être soumise sans condition ni réserve.
- L'offre doit être conforme à toutes les exigences du cahier des charges et du règlement de la Fédération.
- L'utilisation du formulaire officiel d'appel d'offres ci-joint est obligatoire y compris la répartition de prize-money.

Attention : le montant du prize-money de la coupe A des hommes seniors doit être le même que celui du prize-money de la coupe des femmes seniors.

1.7 PROCÉDURE D'ADJUDICATION

- L'organisation des Demi-finales et Finales des Coupes de Belgique est attribuée par appel d'offres et conformément au règlement de la Fédération.
- Les offres pour ces championnats doivent être soumises :
 - OU par courrier à la FRBN (adresse : Boulevard Joseph Tirou, 203/12, 6000 - Charleroi) par lettre recommandée avant le **mercredi 8 novembre 2023** (12h00)
 - OU remises en mains propres le jour même et avant l'heure fixée de l'ouverture des soumissions.
- L'Organe d'administration procédera à l'ouverture des soumissions en présence de la Commission Sportive Water-polo à la date et à l'heure publiées dans l'avis d'appel d'offres. La présence d'un délégué du club est souhaitable.

1.8 ATTRIBUTION

- A l'ouverture des soumission, l'Organe d'administration attribue l'organisation sous réserve au candidat-prestataire dont le montant de la soumission est la plus élevée, ici, nous ne prenons pas en compte le prize-money. Attention : le montant total du prize-money sera déterminant pour le choix en cas de montant de soumissions équivalents.

1.9 PARTAGE DES COÛTS ET DES AVANTAGES

- Pour l'organisation les Finales du Coupe, la FRBN, en tant qu'organisateur et la prestataire, prennent conjointement en charge les coûts et les bénéfices de cet événement sportif.
- La répartition de ces dépenses est présentée ci-dessous :

FRBN			Prestataire	
Avantages	Coûts		Avantages	Coûts
		Décoration de l'espace VIP		X
	X	Restauration	X	X
		Communication		
		Staff		X
		Entrées	X	
		Locaux		X
		Commentateur		X
	X	Referees		
		Brochure du programme	X	X
X		Parrainages et subventions nationales		
		Parrainages et subventions locales	X	
	X	Médailles & Coupes		
X		Montant de l'offre		X
X		Inscription des équipes de participation		

1.10 VÉRIFICATION, CLAUSES D'AMENDE ET CAS IMPRÉVUS

- Une délégué de la Commission Sportive Water-polo de la FRBN et la Secrétaire Générale de la FRBN détermineront sur place si les informations déclarées correspondent et remplissent les conditions techniques.
- La FRBN a le droit de prendre toute mesure pour remplir les conditions du cahier des charges. La FRBN se réserve le droit de récupérer auprès du club prestataire tous les frais qui pourraient résulter d'une violation ou d'une infraction au cahier des charges par le club prestataire.
- En cas de non-respect des clauses du cahier des charges, le club prestataire encourt une amende d'un minimum de 500,00 € et d'un maximum de deux fois le montant de la soumission et/ou l'attribution peut être retirée unilatéralement par la FRBN à tout moment.
- L'Organe d'administration décide dans chaque cas imprévu.
- Ces décisions sont irrévocables.

ARTICLE 2 - CAHIER DES CHARGES

2.1 LA PISCINE

- Dimensions du terrain de jeu :

- Finales Hommes : 30m x 20m et une profondeur de 1,80m minimum.
- Finales Dames : 25m x 20m et une profondeur de 1.80m minimum

- Tableau d'affichage électronique avec chronométrage, exclusions par joueur
- Quatre tableaux chronomètre 30"/20"
- Une salle de dopage avec au moins 2 chaises et 1 table et de l'eau potable en quantité suffisante. 1 pièce avec le médecin et 1 pièce pour la salle d'attente.
- Une salle de réunion disponible pendant tout le programme des deux journées finales comme salle de réunion technique et salle de repos pour les officiels.

2.2 L'EAU

- La pureté de l'eau doit répondre aux normes imposées par l'organisme ou le service gouvernemental responsable de l'hygiène des installations sportives publiques.
- Elle doit rester propre et clair pendant toute la durée des compétitions.
- La température de l'eau doit être de 26°C (+/-1°C).
- La luminosité de la piscine doit être minimum de 600 Lux.
- Le prestataire est responsable de l'enlèvement immédiat des objets non autorisés dans l'eau pendant les compétitions.
- La circulation de l'eau doit être coupée pendant les compétitions ou du moins limitée au minimum nécessaire afin de ne pas provoquer de courants dans certains couloirs de nage.

2.3 SYSTÈME DE SONORISATION

- Le prestataire doit fournir un système de sonorisation avec un microphone sans fil et un nombre suffisant de haut-parleurs pour que les annonces et la musique soient clairement intelligibles pour tous les compétiteurs, les officiels et le public.

2.4 CAPACITÉ D'ACCUEIL

- Le prestataire doit prévoir un minimum de 200 sièges autour de la piscine pour le public.

2.5 INSTALLATIONS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

- Un set supplémentaire de bonnets blancs et bleus.
- Le prestataire fournira 7 nouveaux ballons de match pour hommes et femmes de la marque KAP7.
- Le podium doit être installée dans un endroit ouvert, facilement visible par tous et suffisamment spacieuse pour accueillir 16 personnes.
- La FRBN fournira au prestataire une toile de fond à placer derrière le podium comme décoration pour le podium.
- Les équipes disposent d'un endroit approprié pour l'échauffement à sec dans les locaux de la piscine.
- Drapeaux belges derrière et au-dessus de la table des juges.

- Le prestataire doit fournir un service médical professionnel sur place (pas un "sauveteur supplémentaire") pour assurer les premiers soins et, si nécessaire, se connecter à l'hôpital voisin.
- Une connexion internet stable pour la gestion des matchs en direct (Waterpolo-Online - DWF).
- Le prestataire désigne un responsable qui accompagne les contrôleurs de dopage dans la salle prévue à cet effet à leur arrivée.
- Le prestataire prend toutes les mesures qui favorisent la sécurité lors de la Demi-finale et des Finales, y compris le respect des normes et recommandations émises à cet égard par les autorités locales, régionales et nationales compétentes.
- Le prestataire doit contracter les assurances nécessaires et se conformer à toutes les obligations légales et aux règlements des autorités compétentes.

2.6 OFFICIELS

- Les officiels de match et les responsables de la direction de tous les matchs de ces 2 jours sont nommés et invités par la Commission d'Arbitrage de la FRBN.
- Les sièges nécessaires pour les officiels du match, désignés par la Commission d'Arbitrage de la FRBN, doivent être préparés par le prestataire.
- Les officiels de match doivent avoir accès à une salle de réunion au moins 90 minutes avant le début du premier match.
- La table du jury est désignée par le prestataire et offre des sièges aux officiels des deux équipes.

2.7 PRESSE ET MÉDIAS

- Un membre du personnel de la FRBN sera chargé d'accueillir l'équipe de télévision pour s'assurer que les enregistrements se déroulent comme prévu.
- La FRBN informera le directeur de l'organisation au préalable lorsque des enregistrements télévisés sont prévus pendant les Championnats.
- Le club prestataire qui, par sa propre initiative, peut obtenir une couverture télévisuelle directe ou en différé, qu'elle soit internationale, nationale ou régionale, ne peut prétendre à aucune intervention financière de la FRBN ou des sponsors fédéraux ni demander aucune dérogation au cahier des charges.
- Seuls les photographes accrédités par la FRBN sont autorisés à prendre des photos. Ces photographes peuvent se déplacer dans les zones prévues à cet effet.
- Les photos prises par les photographes accrédités peuvent être utilisées sans droit d'auteur par la FRBN et ses membres (Zwemfed et FFBN) à des fins promotionnelles.
- Les photos peuvent être prises depuis les zones publiques à tout moment.

2.8 PROMOTION ET REPORTAGE DANS LES MÉDIAS

- La FRBN est responsable de la promotion de tous les Championnats et est la seule partie responsable de toute la couverture officielle avant, pendant et après les Championnats sous la forme de communiqués de presse, d'un livret de programme, d'un dossier de presse, de bulletins d'information et de médias sociaux.

- Le prestataire peut promouvoir l'événement et attirer le public.

2.9 LE COMMENTATEUR

- Le commentateur sera désigné par le Prestataire;
- Le commentateur doit être bilingue;
- Le commentateur reçoit les informations et les directives de la Commission Sportive Water-polo de la FRBN et de la Secrétaire Générale de la FRBN.

2.10 PROGRAMME

- Le prestataire est responsable de la réalisation du programme des deux journées de finales et communique le programme à la Commission Sportive Waterpolo de la FRBN 2 semaines avant le début.
- Une réunion technique est prévue 1h30 avant le premier match en présence de la CCA - CSWP - des arbitres désignés et des représentants des clubs.
- L'ordre des matchs sera le suivant lors des finales :
 - Coupe Seniors Hommes-A (4 x 8 minutes)
 - Coupe Seniors Dames (4 x 7 minutes)
 - Coupe Seniors Hommes-B (4 x 8 minutes)
- Une période d'échauffement de 30 minutes doit être prévue avant chaque match sur l'ensemble du terrain de jeu.
- Une brochure du programme sera obligatoirement rédigée en version ENG (optionnellement en version NL et FR) et sera imprimée par le prestataire et pourra être vendue au public présent.
- Le prestataire reçoit toutes les instructions concernant le contenu de la brochure du programme par le coordinateur des sponsors de la FRBN 6 semaines avant la journée finale (e.a. Info équipes, sponsors, histoire, programme,...).
- Le prestataire soumettra une copie d'épreuve au coordinateur des sponsors de la FRBN au plus tard une semaine avant le jour de la finale.
- Le programme final du concours (fichier PDF) sera également soumis à la Secrétaire générale de la FRBN pour publication sur le site Internet de la FRBN et/ou sur d'autres canaux de communication de la FRBN.

2.11 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

- Au début de chaque match, les joueurs/joueuses avec les entraîneurs, les entraîneurs adjoints et les arbitres seront présentés au public. Cette présentation aura lieu au bord de la piscine.
- Les bonnets de water-polo ne seront pas portés lors des présentations et l'équipe sera habillée de manière uniforme.
- L'hymne national sera joué avant le début de chaque match.

2.12 CÉRÉMONIE DE REMISES DES MEDAILLES

- La remise des médailles et du trophée aura lieu immédiatement après chaque match au bord de la piscine devant le public.
- La remise des médailles sera dirigée par une personne désignée par la Commission Sportive Water-polo de la FRBN. Les cérémonies de remise des médailles se poursuivront avec toute la dignité requise pour les Championnats de Belgique, avec l'hymne national.
- La FRBN fournira les médailles et les trophées.

2.13 DIRECTEUR DU TORNOI

- Le prestataire désignera l'un de ses membres comme directeur de la compétition qui sera responsable de la mise en œuvre générale, administrative et pratique des Championnats et sera le point de contact de la FRBN avant, pendant et après la compétition.
- Le directeur de la compétition a une expérience/connaissance de l'organisation de compétitions de water-polo de taille similaire.
- Le directeur du tournoi est toujours disponible et accessible au représentant officiel de la FRBN et aux autorités en ce qui concerne les locaux et la sécurité publique.
- Le directeur de la compétition prend l'initiative d'une réunion d'évaluation avec la FRBN après les Finales.

ARTICLE 3 - SPONSORING

La FRBN s'engage auprès de ses partenaires Varitech avec le nom commercial ZWEMSPORT.SHOP et la Loterie Nationale avec le nom de marque LOTTO d'une part, et d'autre part, la FRBN tente de rendre l'expérience du Championnat de Belgique water-polo plus attrayante pour l'athlète et le public.

Ce manuel événementiel décrit le positionnement de la promotion du sponsor et la décoration de l'infrastructure de la piscine. Le prestataire s'engage à suivre les instructions de ce manuel de perception de la FRBN.

3.1 COORDINATEUR DU SPONSORING FRBN

- Le coordinateur du sponsoring de la FRBN aidera le club à mettre en œuvre le présent manuel événementiel. En préparation, il/elle aura une consultation sur place avec le directeur de l'organisation au plus tard 3 semaines avant le début de la compétition. Ce membre du personnel sera présent lors de l'installation pour fournir une assistance et des instructions supplémentaires.

3.2 STAND DE VENTE ZWEMSPORT.SHOP

- Le club prestataire doit fournir un espace où ZWEMSPORT.SHOP, le sponsor vestimentaire de la fédération, peut installer et exploiter un stand de vente.
- Cet espace sera situé dans un emplacement commercial idéal dans le bâtiment de la piscine, de préférence près de l'entrée, et disposera d'une surface acceptable équipée de tables (d'environ 3 m de long) et de 2 chaises. Tout ameublement supplémentaire sera fourni par le sponsor.

3.3 CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ ZWEMSPORT.SHOP

- ZWEMSPORT.SHOP bénéficie d'une exclusivité dans le domaine des vêtements de sport sous la forme de l'affichage du logo et de l'exploitation d'un stand de vente pendant toute la durée des Finales.

3.4 SPONSORS DU CLUB

- Le club prestataire a la possibilité de placer des affiches de ses propres sponsors, à l'exception du sponsor vestimentaire s'il ne s'agit pas de ZWEMSPORT.SHOP. De cette manière, la FRBN offre au club la possibilité d'offrir un rendement supplémentaire à ses propres sponsors.

3.5 EQUIPEMENTS DES COLLABORATEURS

- Tous les employés de la direction portent un T-shirt reconnaissable en tant que staff.

3.6 VISIBILITÉ SUR LE SITE

- Le matériel promotionnel sera utilisé au profit de la visibilité de nos sponsors et de la décoration de la piscine. Voir la liste ci-dessous. Le matériel sera livré et collecté en temps voulu par la FRBN en concertation avec le directeur de la compétition.

Promotion du Sponsor	Nombres
Brochure du programme online	_____
Drapeaux de plage LOTTO	Max 4
Panneaux publicitaires (1,00m x 0,60m) ZWEMSPORT.SHOP	4
Panneaux publicitaires (1,00m x 0,60m) LOTTO	4
Panneaux publicitaires (1,00m x 0,60m) KBZB FRBN	4
Roll-ups ZWEMSPORT.SHOP	4
Roll-ups LOTTO	4
Podium	1
Drapeau belge	1
Toile de fond podium	1

3.7 POSITIONNEMENT DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL

- Le matériel promotionnel des sponsors sera fourni aux endroits suivants dans l'installation de la piscine :

	Sponsors FRBN	Maximum 2 sponsors principaux du club	Autres sponsors du club
Largeur de la piscine	X		
Longueur de la piscine, côté public		X	X
Largeur de la piscine	X		
Longueur de la piscine, côté public	X	X	
Entrée de la piscine (extérieur)	X	X	
Entrée de la piscine (intérieur)	X		

- En fonction d'une éventuelle retransmission télévisée en direct et/ou d'un streaming en direct, ces dispositions peuvent être ajustées, en fonction d'offrir le plus de visibilité à ZWEMSPORT.SHOP, Lotto et les 2 principaux sponsors du club.

3.8 DOCUMENTATION

- Le prestataire fournit un dossier de documentation numérique contenant les pièces justificatives (photos, publications) de l'exécution réalisée de ce manuel événementiel. Un lien de ce dossier sera remis au coordinateur des sponsors de la FRBN une semaine après l'événement.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'ACCUEIL

4.1 LISTE DES INVITÉS DE LA FRBN & COMPENSATION

- La FRBN fournit au directeur de la compétition, 1 semaine avant le premier jour des Championnats, une liste des invités de la FRBN (VIP, officiels, presse, employés VZF/FFBN) afin que le prestataire puisse s'organiser sur la base des chiffres annoncés en termes de restauration et de places en tribune.
- Seules les personnes figurant sur cette liste ont un droit d'entrée gratuit.
- Pour chaque billet d'entrée gratuit figurant sur la liste des invités de la FRBN, le prestataire peut établir une facture à la FRBN d'une valeur de
 - Prix de prévente des billets d'entrée pour le public
 - 10€ par personne pour les billets d'entrée VIP
 - 100€ par jour de finale pour offrir à tous les officiels désignés (arbitres, juges de ligne et juges de table) un sandwich et une boisson comme dîner et de l'eau en quantité suffisante.

4.2 FINALISTE PARTICIPANT

- Chaque finaliste participant (comme une équipe, pas un joueur) a droit à 4 billets VIP gratuits pendant la journée de la finale.

4.3 OFFICIELS

- Les officiels désignés n'ont droit à l'entrée publique gratuite que le jour où ils sont officiellement en fonction.

4.4 PUBLIC

- Le club prestataire a la liberté sur la billetterie du public, y compris la tarification.

4.5 VIP

- Les invités VIP s'annoncent à l'entrée publique.
- Le prestataire doit prévoir un espace VIP agréable où des collations et des boissons raffinées et appropriées seront proposées.
- Le prestataire met à la disposition des invités VIP présents les sièges nécessaires en tribune où ils peuvent suivre confortablement les matches.
- La FRBN désignera un hôte VIP qui assurera un accueil chaleureux. L'hôte VIP emmène les invités VIP via une visite narrative dans le monde merveilleux du Water-polo.

4.6 PRESSE

- La presse peut s'annoncer à l'entrée publique.
- Le prestataire gardera les places de tribune ou les places autour de la piscine pour la presse présente, où elle pourra suivre confortablement les matches.
- Une personne désignée, membre du club prestataire, sera chargée de recevoir la presse et de s'assurer que la presse présente dispose des informations les plus récentes sur les compétitions.
- La presse doit également disposer d'un accès gratuit à une connexion Internet et à des prises de courant 220V.

ARTICLE 5 - DÉROGATIONS ET INITIATIVES PROPRES

- Le prestataire contacte le coordinateur du sponsoring deux semaines avant le début des Championnats pour soumettre à l'approbation d'éventuelles dérogations à ce manuel événementiel.
- Ceci vaut également pour les initiatives propres qui contribuent au retour commercial (visibilité et ventes) en faveur des sponsors de la FRBN.